

Intervention d'Aurore Martin :

L'intervention s'est divisée en deux grandes parties : une première, générale, présentant les différentes voies d'accès à la profession ; une seconde, basée sur un système de questions/réponses, qui nous a permis d'aborder différentes thématiques autour du métier de notaire.

On compte trois grandes voies principales pour devenir notaire. La plus classique consiste en l'obtention d'une licence de droit en trois ans et d'un Master 2 en droit notarial, pour enfin accéder à une école de notariat supérieure pendant trois ans – bientôt quatre avec la réforme sur le management et l'entrepreneuriat. Deuxième manière d'accéder, obtenir une licence professionnelle en notariat en quatre ans suite à la licence de droit – 7 ans au total. Enfin, une voie « passerelle », permettant aux clercs de notaire de passer un concours interne – au bout de 8 ans d'exercice – pour devenir notaire.

Les questions abordées pendant la seconde partie de l'intervention ont été multiples. Une des questions principales a porté sur les avantages et inconvénients du métier de notaire. Être notaire, c'est selon Aurore Martin un certain « prestige ». C'est, également, entretenir un contact avec ses clients, tout en pratiquant une profession enrichissante de par la diversité des tâches qui lui incombe. La haute rémunération du notaire est aussi un avantage. Le principal défaut est que pour être notaire, il ne faut pas compter ses heures : selon Aurore Martin, les journées de travail allant de 8h à 22h ne sont pas rares.

Dans la suite de l'intervention, la notaire a répondu à une question portant sur la nouvelle loi Macron ainsi que sur le processus d'acquisition d'une officine en temps que notaire apprenti. En effet, nous avons appris que depuis 2020, les modalités de rachat d'une officine ont été modifiées pour permettre de démocratiser la profession. Les notaires sont maintenant inscrits sur une liste nationale pour un tirage au sort afin de leur attribuer un poste et ainsi racheter les parts d'un notaire associé dans le but de travailler en coopération -environ 600 000 euro en Creuse.

Une dernière question, largement développée par la notaire, concernait la charte de déontologie du métier de notaire. Le notaire se doit d'être empathique avec ses clients, tout en restant totalement neutre – du moins le plus possible ; Aurore Martin ayant reconnu avec franchise que la neutralité absolue n'existe pas.

Notre avis:

Intervention enrichissante et dynamique. La séance questions/réponses, très interactive, à permis de répondre aux nombreuses interrogations des élèves sur un métier assez peu connu.